

N° 142/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 novembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 novembre 2022

Objet de la délibération :

Plan de mobilité simplifié : Plan de financement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Claude CURIE à Bernard HUOT-MARCHAND, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Philippe MARECHAL à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, Danielle PITAVY à Jean-Michel LIEVREMONT
- Procuration** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s** Henri BARBET, Olivier DARD, Louis DAUDEY, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Laëtitia ROGNON, Pierre-André VOUILLOT
- Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Adrien BART, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Sarah FAIVRE, Marc JACQUOT, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Christian MESNIER, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence mobilité et la fiche action du PCAET, prévoyant la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable.

Vu les délégations confiées au Président par délibération n°136/21, Considérant qu'il a été décidé de retenir le bureau d'études ITEM Etudes & Conseil pour les montants suivants :

- 35 325,00 € HT, soit 42 390,00 € TTC pour le plan de mobilité simplifié (tranche ferme) ;
- 20 925,00 € HT, soit 25 110 € TTC pour le schéma directeur cyclable (tranche optionnelle).

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Plan de mobilité simplifié (Tranche ferme)	35 325,00	Région	20 %	11 250,00
Schéma directeur cyclable (Tranche optionnelle)	20 925,00	Banque des territoires	20 %	11 250,00
		Département	18,6 %	10 462,50
		AMI Avenir Montagne Mobilités	21,4 %	12 037,50
		Fonds propres	20 %	11 250,00
TOTAL	56 250,00	TOTAL	100 %	56 250,00

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande et à l'octroi de ces subventions.

Fait et délibéré en séance, le 14.11.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221114-142-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

